Hôpitaux Civils de Colmar
Pasteur - Pasteur 2 - Le Parc -
Le Centre pour Personnes Âgées
39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.14

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND
☎ 03.89.12.45.41
concours@ch-colmar.fr

Colmar, le 12 août 2025

AVIS DE CONCOURS 2025
PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Préparateur en Pharmacie Hospitalière**
- Mode de recrutement : **Concours sur titres**
- Nombre de postes : **1**

CONDITIONS POUR CONCOURIR :

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 4 du Chapitre II - du décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, les personnes titulaires :

- Soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique,
- Soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code.

MODALITES DE LA SELECTION :

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- Le titre de formation mentionne à l'article L. 4241-13 du code de la sante publique ou de l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code,
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de préparateur en pharmacie.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
- Le titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ou l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code,
- Un curriculum vitae établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi, mentionnant notamment les actions de formation suivies et éventuellement accompagné des travaux effectués.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

20 septembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe,

Catherine ROMMEVAUX